



CPVO • OCVV

Community Plant Variety Office
Office Communautaire des Variétés Végétales

AVIS DE VACANCE

Référence: CPVO/2020/TA/01

Poste vacant: Procédure de sélection pour les postes de développeurs, architectes et administrateurs de l'informatique en Cloud (AD6).

Sommaire

| | | |
|------------|---|----------|
| 1. | L'OCVV | 2 |
| 2. | Le poste | 2 |
| 2.1. | Profils | 2 |
| 2.2. | Fonctions | 2 |
| 3. | Qualifications & expérience requises | 3 |
| 3.1. | Formalités administratives | 3 |
| 3.2. | Critères de sélection | 3 |
| 3.2.1. | Critères essentiels | 4 |
| 3.2.2. | Critères considérés comme des atouts | 4 |
| 4. | Procédure de sélection | 4 |
| 5. | Condition d'emploi | 5 |
| 6. | Indépendance & déclaration d'intérêts | 6 |
| 7. | Égalité des chances | 6 |
| 8. | Date limite de dépôt des candidatures : 2020/02/28 | 6 |
| 9. | Date de début : dans les meilleurs délais | 6 |
| 10. | Réexamen – Recours – Plaintes | 6 |
| 10.1. | Demandes d'informations supplémentaires ou de réexamen | 6 |
| 10.2. | Procédures de recours | 6 |
| 10.3. | Plaintes auprès du Médiateur européen | 7 |
| 11. | Protection des données à caractère personnel | 7 |

3 boulevard Maréchal Foch • CS 10121 • 49101 ANGERS CEDEX 2 • FRANCE • Tel. +33 (0)2 41 25 64 00 • Fax +33 (0)2 41 25 64 10 • cpvo@cpvo.europa.eu • www.cpvo.europa.eu

Служба на Общността за сортовете растения • Oficina Comunitaria de Variedades Vegetales • Odrůdový úřad Společenství • EF-Sortsmyndigheden • Gemeinschaftliches Sortenamt • Ühenduse Sordiamet • Κοινοτικό Γραφείο Φυτικών Ποικιλιών • Community Plant Variety Office • Office communautaire des variétés végétales • Ured Zajednice za zaštitu biljnih sorti • Ufficio comunitario delle varietà vegetali • Kopienas Augu šķirņu birojs • Bendrijos augalų veislių tarnyba • Közösségi Növényfajta-hivatal • L-Uffizju Komunitarju dwar il-Varjetajiet tal-Planti • Communautair Bureau voor plantenrassen • Wspólnotowy Urząd Ochrony Odmian • Instituto Comunitário das Variedades Vegetais • Oficial Comunitar pentru Soiuri de Plante • Úrad Spoločenstva pre odrody rastlín • Úrad Skupnosti za rastlinske sorte • Yhteisön kasvilajikevirasto • Gemenskapens växtsortsmyndighet

1. L'OCVV

L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) est une agence indépendante de l'UE qui a été instituée par le règlement (CE) n° 2100/94 du 27 juillet 1994 du Conseil. L'OCVV est responsable de la gestion du régime de protection communautaire des obtentions végétales. Ce régime permet une protection par l'octroi de droits de propriété intellectuelle pour de nouvelles variétés végétales à l'échelle de l'Union. La mission de l'OCVV consiste à stimuler l'innovation dans le domaine des variétés végétales en traitant les demandes de protection communautaire des obtentions végétales le plus efficacement possible à un coût raisonnable, tout en offrant des principes directeurs et une assistance dans l'exercice de ces droits au bénéfice des parties prenantes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de l'OCVV: www.cpvo.europa.eu

L'OCVV organise un appel à manifestation d'intérêt afin d'établir une liste de réserve.

2. Le poste

2.1. Profils

L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) souhaite recruter un certain nombre d'agents temporaires très motivés, ayant l'esprit d'équipe et hautement qualifiés qui, sous l'autorité du chef du secteur informatique, mettront au point des projets informatiques pour l'OCVV dans le Cloud. Les agents doivent être des développeurs informatiques qualifiés ayant une expérience dans le développement, l'architecture ou l'administration du Cloud.

2.2. Fonctions

Les principales tâches des agents sont, en fonction de leur profil, les suivantes:

L'innovation et les fonctionnalités à valeur ajoutée pour les clients et partenaires de l'OCVV sont la priorité des **développeurs de l'informatique en Cloud**. Ils doivent :

- Assurer un développement et une intégration continus, en utilisant les services et les technologies de l'informatique en Cloud (micro services, système API, langages de programmation spécifiques à l'informatique en Cloud...);
- Agir en tant que conseillers des services aux entreprises et gérer les demandes des utilisateurs ;
- Utiliser et tirer profit de divers services hébergés pour développer des fonctionnalités à valeur ajoutée ;
- Assurer la gestion de nouveaux projets informatiques, ainsi que le pilotage des sous-traitants et des tiers contractants ;
- Assurer la sécurité et la gestion des aspects liés à la vie privée (aspects liés à la protection des données).

Les **architectes de l'informatique en Cloud** doivent gérer l'architecture des applications ainsi que les services et capacités du Cloud pour l'OCVV et doivent également promouvoir et permettre l'innovation dans le Cloud (automatisation, données intelligentes...).

Ils doivent:

- Fournir des solutions en Cloud et une expertise en matière d'architecture ;
- Définir l'évolution fonctionnelle des systèmes de l'OCVV ;
- Assurer la réalisation des objectifs architecturaux ;
- Faire l'expérience des fonctions du nuage et effectuer les tâches de gestion quotidiennes ;
- Concevoir un portefeuille technologique flexible pour suivre le rythme de l'innovation et des normes technologiques.

Les **administrateurs de l'informatique en Cloud** doivent créer, configurer, déployer et administrer les composants du Cloud (tels que le réseau et la sécurité du Cloud, le rejet de débit, les outils de gestion opérationnelle spécifiques au Cloud...).

Ils doivent:

- Déterminer les exigences de sécurité et conseiller en la matière, préparer les normes, politiques et procédures de sécurité dans le Cloud;
- Concevoir et superviser les changements dans le paysage du Cloud (d'un point de vue technique) ;
- Diriger l'installation, la configuration, la sauvegarde/récupération, la mise au point des bases de données et des applications... et soutenir la conception et le développement des applications ;
- Gérer les stratégies de migration des données et les scénarios de migration vers le Cloud.

3. Qualifications & expérience requises

3.1. Formalités administratives

Pour être admis à la sélection, un candidat doit, avant la clôture du présent appel, répondre aux exigences formelles suivantes:

- Cycle complet d'études universitaires d'au moins trois ans sanctionné par un diplôme en rapport avec la fonction ;
- Au moins trois ans d'expérience dans les domaines liés aux technologies de l'information ;
- être ressortissant d'un État membre de l'UE¹ ;
- avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne² et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés ;
- Les candidats doivent jouir sans restriction de leurs droits civiques³ ;
- avoir rempli toute obligation au titre de la législation nationale en matière de service militaire ;
- être physiquement apte à accomplir les tâches relevant du poste⁴.

3.2. Critères de sélection

Si le/la candidat(e) satisfait aux critères officiels précédemment mentionnés, il/elle sera évalué(e) et éventuellement sélectionné(e) pour un entretien et des épreuves écrites sur la base des critères suivants :

¹ Les États membres de l'Union européenne sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque et la Suède.

² allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

³ Avant d'être nommé, le candidat retenu sera invité à fournir un extrait de son casier judiciaire.

⁴ Avant d'être nommé, le candidat retenu est soumis à l'examen médical d'un médecin-conseil des institutions, afin de permettre à l'OCV de s'assurer qu'il remplit les conditions exigées à l'article 82, paragraphe 3, lettre d), du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

3.2.1. Critères essentiels

- Les qualifications universitaires et leur pertinence pour les tâches énumérées dans la section 2 (Poste) ci-dessus ;
- Niveau d'expérience pertinent pour le poste ;
- Capacité à communiquer en anglais ;
- Aptitude à travailler efficacement en équipe.

3.2.2. Critères considérés comme des atouts

- Aptitude à communiquer efficacement dans toute autre langue officielle de l'UE, comme précisé dans l'acte de candidature.
- Compétences techniques
 - DevOps et principes de l'intégration continue (méthodes agiles, automatic build, container deployments...);
 - Technologies et principes du développement en nuage: JavaScript, React, Angular, PHP, Java, services Web Cloud et APIs ;
 - Enjeux et mécanismes d'assurance qualité ;
 - Compréhension et vue d'ensemble des offres Cloud : connaissance des services cloud, de leurs avantages et de leurs cas d'utilisation Flux de travail, architecture des micro services, sécurité et conformité sur le Cloud, efficacité du Cloud ;
 - Compréhension des méthodologies du Cloud, de l'architecture, des cadres et des fonctions de l'administration des solutions SaaS ;
 - Gestion des bases de données en Cloud: politiques de sauvegarde/récupération, sécurité et sûreté des données/souveraineté, optimisation des requêtes, stockage/archivage à long terme, gestion du budget.

4. Procédure de sélection

La procédure de sélection comporte les étapes suivantes :

- Seules les candidatures dûment remplies et soumises par voie électronique dans le délai imparti seront prises en considération ;
- Chaque candidature dûment remplie sera examinée de manière à établir que le candidat satisfait à tous les critères d'admissibilité ;
- Les candidatures admissibles seront évaluées par le comité de sélection désigné, sur la base des critères de sélection définis dans le présent avis de vacance. En fonction du nombre des candidatures reçues, le comité de sélection peut appliquer des exigences plus strictes dans le cadre des critères de sélection mentionnés ci-dessus ;
- Les candidats admissibles, jugés les plus aptes, seront présélectionnés pour participer à un entretien et à des tests écrits ;
- Les entretiens et les épreuves écrites se dérouleront en anglais ;
- Il sera demandé aux candidats de passer un examen écrit pour vérifier les connaissances spécifiques au poste et un test sur ordinateur pour vérifier leurs compétences générales ;
- Pendant les entretiens, le comité de sélection examinera le profil des candidats et évaluera sa pertinence pour le poste en question ;

- le jour des entretiens, il sera demandé aux candidats de présenter les originaux et les copies des documents exposant leur nationalité, leurs études et leur expérience professionnelle, en particulier :
 - Une copie de la carte d'identité, du passeport ou d'un autre document officiel spécifiant la nationalité;
 - Une copie du diplôme certifiant le niveau requis de qualifications universitaires ;
 - Une preuve documentaire de l'expérience professionnelle, indiquant clairement les dates de début et de fin de travail.

L'OCVW conservera des copies de ces documents :

- Si, à un stade quelconque de la procédure, il est constaté que les informations fournies dans une candidature ont été sciemment falsifiées, le candidat sera exclu du processus de sélection ;
- Les candidats retenus seront portés sur la liste de réserve dont la validité sera de 24 mois. La durée de validité de cette liste peut être prolongée. Chaque candidat sera informé par lettre de son inscription ou non sur la liste de réserve. L'inscription des candidats dans la liste de réserve ne constitue pas une garantie de recrutement ;
- Le président de l'OCVW désignera le candidat sélectionné à partir de la liste de réserve, en tenant compte de la nécessité d'établir une organisation égalitaire entre les hommes et les femmes et de la diversité géographique.

Les débats internes au comité de sélection sont confidentiels et tout contact avec ses membres est strictement interdit. Une intervention en faveur d'un candidat peut entraîner son exclusion immédiate.

Pour que les candidatures soient valables, elles doivent être présentées sur le portail électronique de recrutement de l'OCVW qui se trouve sur son site internet: <http://www.cpvo.europa.eu/main/en/home/about-the-cpvo/vacancies>

Il est demandé aux candidats de ne pas annexer de documents justificatifs à ce stade, par exemple des copies de carte d'identité, diplômes, preuve d'expérience professionnelle antérieure, etc. Seuls les candidats invités à un entretien devront présenter des copies de ces documents aux fins de vérification. L'OCVW ne renverra pas les candidatures mais les conservera dans les archives, conformément à ses lignes directrices en matière de protection des données.

Les candidatures incomplètes seront automatiquement exclues de la procédure de sélection.

Il convient de noter que le délai compris entre la date de clôture prévue pour la présentation des candidatures et la fin du processus de sélection des candidats en vue de l'entretien peut s'étendre sur plusieurs semaines.

Le nom des candidats jugés les plus appropriés en fonction des critères énumérés au point 4 ci-dessus sera porté sur la liste de réserve.

5. Condition d'emploi

Il sera proposé un contrat de grade AD6 aux termes de l'article 2 septies ou de l'article 3 bis du régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, sous réserve d'une période d'essai de neuf mois. Le contrat aura une validité de quatre ans et ne pourra être renouvelé qu'une seule fois pour une durée déterminée. Tout renouvellement ultérieur de cet engagement devient à durée indéterminée.

Le salaire d'un agent temporaire comprend un traitement de base ainsi que d'autres indemnités en fonction de la situation personnelle du titulaire du poste. À titre d'information, le salaire de base brut pour le groupe IV démarre actuellement, avant retenues et correction par application du coefficient de pondération 117,7 pour la France, à environ 5 524,91 EUR. Le grade et le salaire de base brut peuvent être plus élevés en fonction de l'importance de l'expérience du candidat retenu. Les salaires sont soumis à la retenue à la source mais ne sont pas concernés par l'impôt national. Des retenues sont aussi pratiquées pour l'assurance maladie, la retraite et le chômage.

Le titulaire du poste est appelé à travailler dans un environnement multiculturel où le dialogue social entre la direction et le personnel est considéré comme vital. L'OCVW est entièrement informatisé et le temps de travail

est articulé entre un horaire flexible et des heures de travail fixes. Le temps de travail normal est de 40 heures par semaine.

6. Indépendance & déclaration d'intérêts

Le titulaire du poste sera invité à prendre l'engagement d'agir en toute indépendance dans l'intérêt public et de fournir des déclarations complètes sur tout intérêt direct ou indirect qui pourrait être considéré comme portant atteinte à son indépendance. Les candidats confirmeront dans leur candidature qu'ils entendent agir en ce sens.

7. Égalité des chances

L'OCV applique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi et accepte les candidatures sans distinction de sexe, de race ou d'origine ethnique, de conviction philosophique ou religieuse, d'âge ou d'orientation sexuelle, de statut marital ou de situation familiale. Tous les candidats à des procédures de sélection bénéficient de l'égalité des chances pour démontrer leurs capacités. Le recrutement des membres du personnel se fait sur la base géographique la plus large possible, parmi les ressortissants de tous les États membres de l'Union européenne.

8. Date limite de dépôt des candidatures : 2020/02/28

9. Date de début : dans les meilleurs délais

10. Réexamen – Recours – Plaintes

Les candidats qui estiment être fondés à formuler une réclamation à l'encontre d'une décision particulière peuvent, à n'importe quel stade de la procédure de sélection, demander des informations supplémentaires concernant cette décision au président du comité de sélection, introduire un recours ou saisir le Médiateur européen. Le statut des fonctionnaires s'applique aux procédures de sélection, il convient donc de noter que toutes les procédures sont confidentielles. Si, à quelque stade que ce soit de la procédure de sélection, les candidats estiment que leurs intérêts ont été lésés par une décision spécifique, ils peuvent prendre les mesures suivantes.

10.1. Demandes d'informations supplémentaires ou de réexamen

Envoyer une lettre expliquant le cas et demandant des informations supplémentaires ou un réexamen dans le mois suivant la notification de la décision concernant la procédure de sélection. Le comité de sélection répondra dès que possible et au plus tard sous un mois.

Office Communautaire des Variétés Végétales

À l'attention du président du comité de sélection

CPVO/2020/TA/01

3 Boulevard du Maréchal Foch

CS 10121

F-49101 Angers CEDEX 2

Le jury de sélection enverra une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois.

10.2. Procédures de recours

Déposer une plainte, conformément à l'article 90, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires de l'Union européenne, à l'adresse suivante :

Office Communautaire des Variétés Végétales**À l'attention du président du comité de sélection****CPVO/2020/TA/01****3 Boulevard du Maréchal Foch****CS 10121****F-49101 Angers CEDEX 2**

Le délai fixé pour entamer ce type de procédure (voir le statut des fonctionnaires modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 1023/2013 (JO L 287 du 29 octobre 2013 p. 15 – <http://www.europa.eu/eur-lex>) commence à courir à compter de la date à laquelle les candidats sont avisés de l'acte qui léserait leurs intérêts.

Veillez noter que l'autorité investie du pouvoir de nomination n'est pas habilitée à modifier les décisions d'un comité de sélection. Le Tribunal a invariablement estimé que le large pouvoir d'appréciation dont jouit le comité de sélection ne faisait pas l'objet d'une révision par ses soins à moins que les règles qui régissent les débats du comité de sélection n'aient été clairement violées.

10.3. Plaintes auprès du Médiateur européen

En vertu de l'article 228 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et conformément aux conditions fixées dans la décision 94/262/CECA, CE, Euratom du 9 mars 1994, du Parlement européen, concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4 mai 1994, p. 15) et modifiés par ses décisions du 14 mars 2002 (JO L 92 du 9 avril 2002, p. 13) et du 18 juin 2008 (JO L 189 du 17 juillet 2008, p. 25, tout citoyen de l'Union Européenne, *a fortiori* tout candidat, peut déposer réclamation auprès du médiateur européen à l'adresse suivante :

European Ombudsman**1, Avenue du président Robert Schuman - BP 403****F-67001 Strasbourg CEDEX**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la saisine du Médiateur européen n'a pas d'effet suspensif sur le délai prévu par l'article 90, paragraphe 2, et l'article 91 du statut pour l'introduction d'une réclamation ou d'un recours devant le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne sur la base de l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il est également rappelé que, conformément à l'article 2, paragraphe 4, des conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur, toute plainte introduite auprès de celui-ci doit avoir été précédée des démarches administratives appropriées auprès des organes concernés.

11. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable de l'organisation de la procédure de sélection, l'Office communautaire des variétés végétales veille à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) n° 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données.

Pour plus de détails, veuillez consulter la déclaration de confidentialité sur le recrutement électronique disponible sur le site web de l'OCVV.